



CQP - Vendeur sur site en commerces de gros RNCP32389

Pré requis :

Aucun

Le programme de formation

La formation a pour objectif de faire valider par le candidat, le Certificat de Qualification professionnelle « Vendeur sur site en commerces de gros » de niveau 5 (équivalent BAC +2), délivré par la CGI, confédération française du commerce interentreprises.

Public visé

- Les vendeurs et commerciaux qui veulent se spécialiser en commerce de gros en magasins ou entrepôts.

Objectifs du programme

- Les commerciaux sur site en commerces de gros accueillent et accompagnent les clients dans leur choix de produits et de services sur un lieu de vente. Ils mettent en valeur des produits sur le lieu de vente, réalisent les encaissements ainsi que les documents supports à la transaction commerciale.
Leur spécificité est de s'adresser dans leur grande majorité à des clients professionnels, qui se caractérisent par un niveau d'exigence élevé en matière de connaissance des produits.

Liste des activités visées par le CQP :

- Mise en valeur des produits et des collections dans le point de vente
- Traitement des demandes des clients sur un lieu de vente
- Réalisation des encaissements et des documents supports à la transaction commerciale
- Traitement des réclamations de premier niveau
- Suivi des commandes et livraisons

Modalités pédagogiques

Formation personnalisée réalisée entièrement à distance comprenant 5 volets :

1. 6 parcours de e-learning comprenant au total 168 vidéos de formation enregistrées par 76 experts différents.

2. 6 examens réalisés en ligne à la fin de l'étude de chaque parcours avec délivrance d'une note.
3. Etude et compte rendu d'un livre sous format électronique qui complète les parcours de formation.
4. 6 entretiens individuels en visio de debriefing des résultats des examens et de l'étude des parcours, avec un consultant confirmé.
5. Assistance à la préparation du dossier professionnel à soumettre au jury.

Contenu du programme

6 parcours de e-learning enregistrés par 76 experts différents

- Je gère une unité commerciale
- J'adopte des comportements gagnants
- J'apprends à vendre
- J'optimise mes achats et les stocks
- Je développe mon chiffre d'affaires
- J'augmente les ventes avec le digital

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Modalités d'admission

Admission après entretien

Certification

Certificat de Qualification Professionnelle, Vendeur sur site en commerces de gros délivré à l'issue de la formation, si le candidat réussit les évaluations conformes aux exigences de la Certification.

[Voir sur ce lien les conditions d'examen de certification pour obtenir un titre professionnel](#)

TEMPS PROGRAMME DE FORMATION

Heures de e-learning : 54 H

Heures de tests de connaissances : 6 H

Etude et compte rendu du livre numérique : 40 H

Temps d'accompagnement : 6 H

Assistance dans la préparation du dossier professionnel : 2 H

Temps total de formation : 108 H

DUREE DE PROGRAMME DE FORMATION : 3 mois

PRIX DU PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : [Demander les conditions de partenariat](#) – commercial@forces.fr

Particulier ou entreprise : [Demander un devis](#)

1 260 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.39.57.64.82.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

WWW.FORCES-LMS.COM

Email : commercial@forces.fr